

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 19 janvier 2022

Date d'affichage : 19 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénéaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-01-008

Objet : Composition des commissions municipales : remplacement d'un membre

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au Conseil Municipal de former au cours de chaque séance, des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

En effet, afin d'assurer la cohérence et la pérennité des travaux menés et des réflexions conduites, la majorité des élus choisissent d'attribuer un caractère permanent aux commissions qu'ils décident de constituer et de les spécialiser par domaine d'intervention. C'est donc ce caractère permanent que je vous propose de donner aux commissions municipales spécialisées que nous allons former et qui jouent dans les faits, un rôle d'instruction important dans la préparation des dossiers soumis au Conseil Municipal. Bien entendu, la permanence d'une commission ne fait pas obstacle à la possibilité offerte au conseil d'en changer les membres en cours de mandat ou de la supprimer.

Actuellement, sont instituées les commissions suivantes :

- ✓ Commission finances, administration générale, développement durable et communication,
- ✓ Commission urbanisme et travaux
- ✓ Commission associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station
- ✓ Commission vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture

Finances, administration générale, développement durable et communication
Natacha RIVAS Jean-Marie MARTIN Carine MAGNIN Dominique RETORNAZ Pascal CLAPPIER Lénaïck RETORNAZ
Urbanisme et travaux
Dominique RETORNAZ Guy GRANGE Marie-Pierre RAMBAUD Jean-Marie MARTIN Pascal CLAPPIER Christian GRANGE
Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station
André RETORNAZ Marie-Pierre RAMBAUD Béatrice BAILLY Marie POIROT Christian GRANGE Stéphanie FEUTRIER
Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture
Corine FALCOZ Béatrice BAILLY Guy GRANGE Stéphanie FEUTRIER Marie-Pierre RAMBAUD Carine MAGNIN

Suite à la démission de Madame Béatrice BAILLY, conseillère municipale, le 29 décembre 2020, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions « Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station » et « Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture » dans lesquelles elle siégeait.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 janvier 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier. En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 janvier 2022,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le 02/02/2022



ID : 073-217303064-20220127-22_01_008-DE

➤ de remplacer Madame Béatrice BAILLY par Madame LÉNAÏCK RETORNAZ dans la commission « Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station » et par Monsieur Michel GRANGE dans la commission « Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture » ;

➤ les commissions municipales sont ainsi composées conformément aux tableaux ci-dessous.

Finances, administration générale, développement durable et communication
Natacha RIVAS Jean-Marie MARTIN Carine MAGNIN Dominique RETORNAZ Pascal CLAPPIER Lénaïck RETORNAZ
Urbanisme et travaux
Dominique RETORNAZ Guy GRANGE Marie-Pierre RAMBAUD Jean-Marie MARTIN Pascal CLAPPIER Christian GRANGE
Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station
André RETORNAZ Marie-Pierre RAMBAUD Marie POIROT Christian GRANGE Stéphanie FEUTRIER Lénaïck RETORNAZ
Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture
Corine FALCOZ Guy GRANGE Stéphanie FEUTRIER Marie-Pierre RAMBAUD Carine MAGNIN Michel GRANGE

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 02/02/2022
Affichage : 02/02/2022
Valloire, le 02/02/2022
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

